



REVUE CARREFOUR SCIENTIFIQUE

N° 04, Volume 01, novembre 2025



Revue interdisciplinaire
de Philosophie, Littérature, Arts et Sciences sociales

Site internet : <https://revuecarrefourscientifique.net>

ISSN : 2958-8855

B.P 1328 KORHOGO
+225 0101 115 619 / +225 0759 997 580
E-mail : larevuecarrefour@gmail.com

REVUE CARREFOUR SCIENTIFIQUE

Revue interdisciplinaire
de Philosophie, Littérature, Arts et Sciences sociales

Semestrielle
N° 04, Volume 01, novembre 2025

Bases d'indexations et Facteur d'impact de REVUE CARREFOUR SCIENTIFIQUE



<https://reseau-mirabel.info/revue/17719/Revue-Carrefour-Scientifique?s=1lpp95a>



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610040>



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23627>

LIGNE ÉDITORIALE

La philosophie est pensée agonistique. Comme telle, elle est un espace de dialogue critique et d'échange pluridisciplinaire. La pensée philosophique rencontre ainsi tous les champs du savoir avec lesquels elle entretient un commerce permanent. C'est ce qui fait de la philosophie un carrefour interdisciplinaire, un point d'ancrage et de passage de la pensée. Matrice génésique de toutes les sciences qu'elle a enfantées, la philosophie n'a jamais rompu le lien ombilical avec les autres régionalités scientifiques qui sont ses descendants disciplinaires.

Dès lors, on peut dire que la pensée philosophique est un foyer de rencontre et de séparation, de convergence et de divergence, de construction et de déconstruction. Derrière cette idée de rencontre et de séparation, se profile celle d'un espace de bifurcation ou de trifurcation où des régionalités scientifiques, des figures épistémiques et des personnages conceptuels viennent clarifier, renforcer ou mettre en crise les sources de leur enracinement métaphysique, payer leur dette épistémologique et accomplir leur relative autonomie disciplinaire. Pour tout dire, la philosophie est un carrefour épistémique et cognitif. Mais, si elle est carrefour, c'est-à-dire lieu où plusieurs cheminements théoriques et méthodologiques se croisent et se traversent, tout support qui prétend vulgariser sa cause ne doit-il pas, au nom du principe de la congruence des formes, épouser sa caractéristique ramificatoire ? Pour dire les choses de manière beaucoup plus précise, si la philosophie est carrefour, ses supports de vulgarisation ne doivent-ils pas être des espaces fusionnels, confusionnels et interactifs prompts à éclairer et à démêler les fils enchevêtrés de la réalité par la production de pensées rigoureuses et fermes ? Dans ces conditions, peut-il y avoir meilleur nom de baptême pour une revue d'un Département de philosophie que celui de Carrefour ? Pour bien se démarquer, ce Carrefour peut-il avoir meilleure caractéristique que celle de refléter la substance et la matière scientifiques ? Apparemment non ! C'est donc bien à propos que le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly a choisi de baptiser sa plateforme de publication et de vulgarisation académique et épistémique du nom éponyme de *Revue Carrefour Scientifique*.

Revue Carrefour Scientifique, reprenant la charge métaphorique du carrefour, se positionne, dans l'univers des plateformes de vulgarisation scientifique, comme un nœud intersectionnel entre plusieurs voies se coupant, se découpant, se recoupant de manière symboliquement idéale aux fins de révéler les mal-entendus, dénouer les équivoques, traquer les incertitudes et les manquements ou réajuster les acquis, les enjeux et les perspectives à travers un cheminement heuristique pertinent et un questionnement érudit, fécond et prospectif.

Revue Carrefour Scientifique est donc un lieu d'incubation et de maturation des savoirs, où viennent se ressourcer des horizons du discours scientifique ; et, plus qu'un simple lieu de ressourcement, elle est un espace de déplacement, de remplacement et de renversement paradigmatique de la pensée à travers un questionnement informé, critique et rigoureux mû de créativité et d'inventivité théoriques. Elle est, au total, un instrument de la transformation du savoir, de la métamorphose conceptuelle, un outil méthodologique et épistémologique de vulgarisation scientifique et académique qui offre aux chercheurs et aux enseignants de multiples disciplines une assise rigoureuse et pertinente pour leurs travaux, à travers un renouvellement critique des méthodes, des théories, des résultats et des paradigmes.

Revue Carrefour Scientifique, revue en ligne, priorise les productions scientifiques de qualité pour faire éclore de nouvelles formes d'intelligibilités arrimées à des sources et ressources théoriques, doctrinales et conceptuelles issues du creuset de recherches novatrices et critiques. C'est pourquoi elle encourage le dialogue des modernités anciennes, présentes et à-venir à travers des articles originaux, des comptes-rendus et des publications de vulgarisation.

ADMINISTRATION DE LA REVUE**Directeur de Publication** : M. KOUMA Youssouf, Maître de Conférences**Directeur de Rédaction** : M. YAO Akpolê Koffi Daniel, Maître - Assistant**Secrétaire de Rédaction** : M. KONATÉ Mahamoudou, Maître de Conférences**COMITÉ SCIENTIFIQUE****Président**

Professeur POAMÉ Lazare – Université Alassane Ouattara

Membres

Professeur ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre – Université Alassane Ouattara

Professeur BAH Henri – Université Alassane Ouattara

Professeur BAMBA Assouman – Université Alassane Ouattara

Professeur BIYOGO Grégoire – Université Omar Bongo-Libreville

Professeur COULIBALY Adama – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur COULIBALY Daouda – Université Alassane Ouattara

Professeur DIAKITÉ Samba – Université Alassane Ouattara

Professeur EZOUA Thierry – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur KOUAME Jean Martial – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur KOUASSI Yao Edmond – Université Alassane Ouattara

Professeur KOUVON Komi Simon – Université de Lomé

Professeur KIYINDOU Alain André – Université de Bordeaux-Montaigne

Professeur MISSA Jean-Noël – Université Libre de Bruxelles

Professeur N'GUESSAN Depry Antoine – Université Felix Houphouët-Boigny

Professeur NSONSISSA Auguste – Université Marien Ngouabi-Brazzaville

Professeur PINSART Marie-Geneviève – Université Libre de Bruxelles

Professeur SANGARÉ Abou – Université Peleforo Gon Coulibaly

Professeur SANGARÉ Souleymane – Université Alassane Ouattara

Professeur SAWADOGO Mahamadé – Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo

Professeur SORO Donissongui – Université Alassane Ouattara

Professeur TSALA MBANI André Liboire – Université de Dschang-Cameroun

Professeur ZONGO George – Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo

COMITÉ DE RÉDACTION

Docteur DIOMAND Aipka – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur SORO Nanga Jean – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DIOMANDÉ Zolou Goman Jackie Élise – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur COULIBALY Sionfoungon Kassoum – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur ZEBRO Nelly – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur YÉO Djakaridja – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur GNAHOUE Kouassi Fernand – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur ANY Désirée Guillet – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KONÉ Seydou – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KOUADIO Konan Sylvain – Université Peleforo Gon Coulibaly

COMITÉ DE LECTURE

Professeur SANGARÉ Abou - Philosophie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. KONATÉ Mahamoudou - Philosophie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. KOUADIO Ekpo Victorien - Philosophie – Université Alassane Ouattara

Docteur MC. KOUADIO Koffi Decaird - Philosophie – Université Félix Houphouët-Boigny

Docteur MC. ZOUHOULA Bi Richard - Géographie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur MC. ADAMAN Sinan - Sociologie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur OUATTARA Moussa - Anglais – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DIOMANDE Soualio - Grammaire – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur DRAMA Bédi - Économie – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KARAMOKO Mamadou - Grammaire – Université Peleforo Gon Coulibaly

Docteur KEWO Zana - Histoire – Université Peleforo Gon Coulibaly

CONTACTS

B.P 1328 KORHOGO

+225 0101 115 619 / +225 0759 997 580

larevuecarrefour@gmail.com

SOMMAIRE

1. Affects spinoziens et crise écologique : la société de consommation en question -	
Donikpoho David SORO, Aya Anne Marie KOUAKOU	1
2. Communication pour une meilleure représentation des risques environnementaux	
dans les quartiers précaires d'Attécoubé - Armelle Diane ZEGUIBA-LEGRE	18
3. Éducation et intégration africaine - Tamagadènin Sarah YEO, Doudjo Germain	
OUATTARA	35
4. La responsabilité de l'humain dans l'instrumentalisation de l'image de la femme	
en ligne - Fernand Kouassi GNAHOUE	51
5. La bonne gouvernance dans la problématique des transferts de technologies en	
Afrique - Méschac Olivier KOUASSI	68
6. Réflexion sur l'épistémologie du compromis - Golou Roseline GONDO.....	84
7. Réflexion critique sur les fondements du bonheur : Kant face aux stoïciens et aux	
épïcuriens - Daniel Chifolo FOFANA	98
8. La démocratie de la caverne - Yao Sabin KOUADIO, Joël Sanpur Demahounout	
CAUNAN	111
9. Perceptions des populations face à l'assèchement du barrage hydro-agricole de	
Natiokobadara à Korhogo (Côte d'Ivoire) - Nawessoulou Jean-Paulin SORO, Adaman	
SINAN	130
10. Islam, paix et violence - Ibrahima KINDA	145

LA BONNE GOUVERNANCE DANS LA PROBLÉMATIQUE DES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES EN AFRIQUE

Méschac Olivier KOUASSI

Université Alassane Ouattara

oliviermhe@gmail.com

Résumé

Les États qui constituent l’Afrique d’aujourd’hui, s’ouvrent à une problématique dans le champ épistémique des réflexions entre politique et économie. D’où le sujet : la bonne gouvernance dans la problématique des transferts de technologie en Afrique. Dans le souci de trouver un paradigme adéquat entre la technologie et l’endogénéité nous nous interrogeons de la manière suivante : la bonne gouvernance est-elle indispensable pour la réussite d’un transfert de technologie en Afrique ? Dans une démarche analytico-prospective, cette contribution souligne que la bonne gouvernance est le viatique de la gestion politique des transferts de technologies en Afrique.

Mots-clés : Afrique, Bonne gouvernance, Développement, Endogène, Politique, Transfert de technologie

Abstract

The states that make up Africa today are confronted with problem situated within the epistemic field of reflections between politics and economics. Hence the subject : good governance in the issue of technology transfers in Africa. In the quest to find an appropriate paradigm between technology and endogeneity, we raise the following question : is good governance indispensable for the success of technology transfer in Africa ? Through an analytical and forward-looking approach, this contribution highlights that good governance is the essential means for the political management of technology transfers in Africa.

Keywords : Africa, Development, Good governance, Endogeneity, Politics, Technology transfer

Introduction

La puissance et l'autonomie du système technicien qui caractérisent les sociétés industrialisées ne se sont pas encore manifestées de manière significative dans le continent africain. Cette révolution dans le domaine de la technologie qui a fait ses preuves au truchement de la bonne gouvernance dans les pays développés n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière en Afrique. Ainsi, afin de participer activement à l'essor économique des pays développés, l'Afrique aspire désormais à un transfert dynamique de technologies, favorisé par la bonne gouvernance. Dans sa mise en œuvre, elle s'appuie sur divers concepts, tels que la société civile et le développement local, qui se révèlent aujourd'hui plus opérationnels. L'introduction des nouvelles technologies dans les sociétés africaines nécessite d'abord une réflexion approfondie suivie d'actions concrètes. À partir de cette constatation, nous posons la question suivante : la bonne gouvernance est-elle un critère indispensable pour la réussite d'un transfert de technologie ? Ensuite, cet article vise à examiner la pertinence de ces concepts dans le contexte africain, en se demandant si la bonne gouvernance constitue un outil approprié pour les politiques de transfert de technologie.

Enfin, nous suggérerons aux décideurs des orientations permettant de mettre en œuvre la bonne gouvernance afin de renforcer les capacités, en établissant un climat socio-politique, culturel et juridique propice à un transfert de technologie efficace.

Notre réflexion sur ce sujet s'inscrit dans une démarche analytico-prospective. Pour ce faire, nous articulons en trois grands axes la progression des idées développées.

Le premier axe mettra en évidence l'approche définitionnelle de la bonne gouvernance et des transferts de technologie. Le deuxième consistera à faire le diagnostic de la dialectique entre bonne gouvernance et transferts de technologie. Ce diagnostic nous permettra, dans le troisième et dernier axe, dans une approche prospective, de dégager quelques éléments de la bonne gouvernance pour un transfert de technologie dynamique qui prend en compte l'endogénéité africaine.

1. Autour de la bonne gouvernance et des transferts de technologies

Les termes de la bonne gouvernance et de transfert de technologie figurent parmi les expressions les plus employées actuellement. Il est nécessaire d'en expliciter le sens et d'en analyser les caractéristiques fondamentales.

1.1. Définition et caractéristiques de la bonne gouvernance

Un retour dans l'antiquité grecque nous permet de proposer un premier éclairage du concept de la bonne gouvernance. Du grec ancien "koberñan", le terme de "gouvernance" signifie alors gouverner un bateau ou un char. Platon utilise ce terme de manière plus métaphorique en l'étendant à l'idée de gouverner des hommes. Dans *La République*, Platon (2013, p. 279) répondant à Glaucon, estime que la gouvernance convient uniquement à « ceux qui sont riches, non pas d'or, mais de cette richesse dont l'homme a besoin pour être heureux : une vie vertueuse et sage ». Le critère de gouvernance selon Platon est donc moral et intellectuel.

Au Moyen âge, c'est-à-dire au XIII^e siècle, le terme gouvernance est employé en français pour désigner le gouvernement. C'est au cours de la première moitié du XX^e siècle que ce terme sera à nouveau remis à l'honneur. La bonne gouvernance figure au cœur des politiques de développement promues par les institutions financières internationales aujourd'hui. Elle

se réfère à un état démocratique qui, conformément à la constitution, garantit non seulement les droits fondamentaux et les libertés personnelles et économiques (État de droit), mais prend également les mesures juridiques, financières et matérielles, afin d'atténuer (dans une certaine mesure) les tensions et les conflits sociaux (Alexander Petring et Ol, 2014, p. 8).

Partant de cette définition, il convient de dire que la bonne gouvernance est née au moment où la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel posait de sérieuses difficultés, diagnostiquées comme des erreurs dans la gestion des affaires publiques, imputables à l'impondérabilité, au paternalisme et au manque de transparence des gouvernements.

Ainsi, la bonne gouvernance est considérée comme l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Cependant, elle comprend les mécanismes, procédés et institutions par lesquels les citoyens et leurs groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, remplissent leurs obligations et gèrent leurs différences. La bonne gouvernance est aussi équitable et efficace, et fait la promotion du cadre de la loi. Et surtout, elle englobe l'État, mais le transcende en incluant le secteur privé et les organisations de la société civile.

Enfin, la bonne gouvernance est centrée sur l'homme, l'équité, la responsabilité, la transparence, la consultation et la participation à la planification de la société civile. En un mot, la bonne gouvernance défend la plupart du temps la cause des pauvres et à

conscience du genre, elle s'efforce de lutter contre la corruption en utilisant des ressources efficacement rationnelles. Selon E. Kodjo (2014, p. 316), « cette nouvelle donne réside dans la résurrection de l'idéal unitaire et sa mise en pratique par des responsables, décidés à atteindre leur objectif dans les meilleurs délais ».

Pour E. Kodjo, les africains doivent s'inscrire dans la dynamique de la bonne gouvernance, dans tous les domaines d'activités et secteurs pour sortir l'Afrique du sous-développement. L'usage de ce concept est aujourd'hui particulièrement intéressant, surtout vu sous l'angle des rapports Nord-Sud.

1.2. Définition et typologie des transferts de technologies

Dans ce survol de l'histoire des transferts de technologie, l'Afrique est la source d'eau fraîche ou les autres continents sont venus s'abreuver. Contrairement à ceux qui pensent que le transfert de technologie est une histoire récente qui découle de l'Occident, les égyptologues nous montrent que le transfert de technologie date de l'Égypte antique. D'abord, selon C. Anta Diop (1974, p. 12), les occidentaux venaient sur les côtes africaines pour effectuer des transactions qu'on peut appeler aujourd'hui transfert. Il affirme en ces termes : « sur la côte orientale de l'Afrique, on a retrouvé des pièces de monnaie romaine, indice d'un commerce florissant ». Cela suggère ainsi que le continent africain constituait un terrain propice aux transferts.

En plus, pour montrer qu'il y a eu véritablement transfert de technologie, E. Kodjo (2014, p. 92) affirme ces propos : « la philosophie, la mythologie, la législation, la médecine, la géométrie, les mathématiques, l'art, c'est-à-dire l'ensemble des manifestations du génie grec, ont été importés des temples égyptiens ». Ce transfert de technologie a été possible grâce à la contribution de l'Afrique à la civilisation universelle que E. Kodjo (2014, p. 89) mentionne en ces lignes :

Les égyptologues les mieux avertis qui étudièrent la civilisation pharaonique furent frappés par la diversité des domaines scientifiques couverts par l'imagination des anciens Égyptiens et il convient de noter que les bases fondamentales de leur science ont été jetées bien avant les invasions asiatique et européenne.

De tous ces détours, nous pouvons dire que l'Afrique est la matrice de tous ces transferts de technologie. Ainsi, du point de vue scientifique, il est communément admis que les premières sources des transferts de technologie viennent de l'Afrique. Ce transfert de technologie, de manière particulière, se développait entre les individus ou d'un clan à

une personne. Il apparaît donc clairement que, lorsqu'on évoque l'histoire des transferts technologiques, il s'agit avant tout de l'Égypte ancienne selon les égyptologues.

Cependant, à notre ère, le transfert de technologie a une nouvelle connotation. Pour la période moderne, le transfert de technologie est un concept désignant le transfert formel à l'industrie de découvertes résultant de la recherche universitaire ou privée dans le but de les commercialiser sous la forme de nouveaux produits. De ce point de vue, le transfert de technologie se déroule souvent entre deux continents ou deux pays.

Les deux partenaires principaux sont généralement des organismes, sociétés commerciales ou organisations publics. Il est aussi possible de considérer ces deux domaines comme séparés. Ainsi, le transfert de technologie consiste à adapter un concept ou une idée, initialement appliqué dans un contexte donné, à un autre domaine présentant des similitudes, mais pour lequel cette application demeure nouvelle.

Pour mieux comprendre ce concept, nous allons fournir ses origines. Le transfert vient du grec « trans » qui signifie le passage d'une entité à une autre et technologie qui signifie science de la technique. En clair, le transfert de technologie désigne le processus par lequel des connaissances, des compétences, des méthodes, des procédés ou des innovations techniques développés dans un contexte donné sont transférés à un autre contexte, afin d'être appliqués, adaptés ou reproduits. Cependant, pour S. Diakité (1988, p. 30), le transfert de technologie revêt deux aspects : le transfert vertical et le transfert horizontal.

C'est pourquoi pour lui,

Le transfert de technologie au sens général du terme peut se définir comme une opération entre les centres de recherches publiques et l'entreprise (transfert vertical) ou encore entre différents secteurs industriels (transfert horizontal) ; ceci au sein d'un même pays ou de pays de développements technologiques équivalents, mais lorsque nous parlons de transfert de technologie nous pensons au transfert de technologie d'un pays développé à un pays sous-développé.

Autrement dit, selon Diakité il y a deux sortes de transfert de technologie. D'une part, Diakité nous apprend que le transfert vertical implique une relation hiérarchique, généralement entre des entités de niveaux différents, comme entre un gouvernement central et une administration locale, ou entre des institutions de recherche et des entreprises. Et d'autre part, le transfert horizontal se fait d'une entreprise à une autre ou d'une entreprise à un État, d'un territoire à un autre.

Dans son ouvrage, *Les techniques de pointe et l'Afrique, préparer l'an 2001*, Diakité (1988, p. 29) expose sa position sur le transfert de technologie vertical. Le

transfert vertical a pour objectif de diffuser des technologies ou des connaissances de haut en bas, souvent pour renforcer les capacités locales ou régionales.

En ce qui concerne le transfert horizontal, il est un transfert de technologie entre les pays développés et les pays en voie de développement. Ce type de transfert de technologie recouvre beaucoup davantage pour les pays en voie de développement, en particulier pour les États africains.

Pour l'auteur de *Violence technologique et développement*, le transfert horizontal se manifeste dans l'action de transférer une technologie d'un environnement opérationnel vers un autre (exemple, d'une compagnie à une autre). Ainsi, le transfert horizontal désigne le processus par lequel une technologie établie est transférée d'un environnement opérationnel à un autre, généralement entre entités situées au même niveau de la chaîne de valeur ou dans des secteurs similaires. Contrairement au transfert vertical, qui implique une diffusion de la recherche fondamentale vers des applications pratiques, le transfert horizontal concerne la diffusion de technologies déjà éprouvées vers de nouveaux utilisateurs ou contextes.

C'est pourquoi S. Diakité (1988, p. 28) affirme que :

ce transfert comme nous l'avons déjà souligné, s'inscrit dans le processus d'expansion de la civilisation technicienne dont l'une des finalités est de gagner le monde tranche par tranche et de reconstituer à chaque fois dans chaque tranche conquise le système technicien dans sa globalité.

Le transfert horizontal ne tient pas compte des paramètres sociologiques particuliers, mais il vise la mondialisation. Ainsi, c'est au récepteur d'aménager un cadre propice pour que le transfert soit dynamique.

2. De la relation entre bonne gouvernance et transfert de technologie

Dans une mouvance de progrès, la bonne gouvernance est en synergie avec le transfert de la technologie, qu'il existe un lien entre la bonne gouvernance et le transfert de technologie. La bonne gouvernance qui est caractérisée par les citoyens, les parties prenantes et la gouvernance participative servent de boussole au transfert de technologies.

2.1. Le rôle de la bonne gouvernance dans les transferts de technologies

Les africains rencontrent des difficultés spécifiques dans la gestion politique, économique et des ressources humaines. Lors des grands débats stratégiques sur la bonne gouvernance, la majorité a insisté sur le rôle essentiel des transferts de technologie. Ces

transferts sont perçus comme un moyen de combler le déficit technologique dans les différents secteurs d'activité, à la fois au niveau national et local.

Aujourd'hui, avec l'évolution des technosciences, une prise de conscience d'interdépendance des continents et des États a conduit à la création des mécanismes bilatéraux ou multilatéraux permanents d'échange et de transferts de technologies dans divers domaines d'intérêt commun sur l'égide d'une boussole ou d'une institution de contrôle caractérisée par la transparence, la responsabilité.

Ainsi, pour ne pas consommer, parce qu'il faut consommer ou annihiler les nouvelles technologies des grandes puissances, une contribution réaliste au rêve de développement des pays africains montre qu'il est important de concevoir et de mettre en œuvre un baromètre dynamique.

Selon l'auteur d'*Heidegger et la question du transfert de technologie en Afrique*, la première incompatibilité se situe au niveau de l'objet transféré « avec tous les systèmes techniques locaux » (K. Marcel, 2013, p. 127). Ainsi, il y a une inadéquation entre la technique transférée avec la technique locale. Dans cette logique nous assistons à une crise de la culture entre la technique des pays développés et les pays sous-développés.

En ce qui concerne la deuxième incompatibilité, c'est l'inadéquation entre la culture du Nord et celle du Sud. Il poursuit en mettant en évidence les contrastes des systèmes politiques dans son implantation dans les mœurs du pays récepteur. « En effet, si la technique en son essence est la manifestation d'une culture particulière, alors son transfert doit être précédé d'une action visant à créer les conditions culturelles de sa réception » (K. Marcel, 2013, p. 127). Grâce à l'application de la bonne gouvernance, les pays africains peuvent en outre tirer les leçons des mauvais choix opérés lors des transferts de technologies faits par les pays industrialisés. C'est en cela qu'ils pourront faire une étude sociologique de leur réalité pour mieux appréhender le transfert de technologie.

L'impératif de solidarité internationale qu'exige la bonne gouvernance impose aux grandes puissances d'aider ceux du tiers-monde à acquérir des technologies qui offriront un soutien considérable aux États africains en vue de leur permettre de lutter contre l'exode rural et l'immigration qui bat son plein en ce siècle. C'est ce qui pousse Cheikh Anta Diop (1974, p. 121) à affirmer à juste titre qu'il faut « créer une puissante

industrie d'État. Donner le primat à l'industrialisation, au développement et à la mécanisation de l'agriculture ».

Abondant dans la même veine d'idée Sidiki Diakité (1988, p. 5) affirme que :

par le progrès technique et scientifique, l'homme de la civilisation industrielle contemporaine s'est créé un univers artificiel en permanente mutation et qui modifie sa façon d'agir et de vivre. De façon plus précise l'homme moderne est entouré d'un environnement caractérisé par sa nature instrumentale.

Autrement dit, pour l'auteur de *Technocratie et question africaine de développement*, le transfert de technologie transforme l'homme dans son environnement en pénétrant sa vie quotidienne et professionnelle. Cela soulève alors la question de l'efficacité de cette technologie, qui dépend étroitement de la qualité de la bonne gouvernance pour assurer son intégration et son impact positif.

2.2. L'efficacité technologique comme corollaire de la bonne gouvernance

Le culte actuel des technologies émergentes comme matrices du développement de l'Afrique trouve incontestablement ses racines dans l'efficacité technologique. En effet, l'essor exponentiel de la technologie marqué par l'efficacité des technologies que sont les technologies de l'information et de la communication (TIC), ont considérablement modifié notre vie par de nouvelles façons de communiquer, de payer, de vendre, d'étudier, de s'informer, de transformer et de produire. Comme l'a si bien perçu E. Kodjo (2014, p. 14) :

Une Afrique qui peut devenir puissante à condition de sortir de sa torpeur, une Afrique modelée sur la symbiose entre ses valeurs fondamentales liées au respect de la nature et de la vie et les progrès scientifiques et techniques, devrait aisément retrouver sa place dans le monde et contribuer à redonner à l'humanité entière le sens de la vie et de la tolérance.

De nos jours, comme l'efficacité technologique, la bonne gouvernance fait partie intégrante de nos vies et elle touche tous les domaines de notre société, du culturel à l'économique, en passant par le social. Ces transformations sont en progrès continu et graduel partout dans le monde. D'une autre façon, cette nouvelle norme qui est la bonne gouvernance a modifié la manière dont les personnes et les nations interagissent, pour créer un nouvel équilibre sociétal où la diffusion instantanée d'information ou de savoir qui engendre le développement de nouveaux produits, la croissance économique.

Selon Jacques Ellul (2012, p. 139), la finalité propre de l'objet technique est bel et bien son efficacité. Dans un monde gagné par le progrès matériel, seules l'efficacité

technologique et la rentabilité économique vont de pair. Désormais, c'est l'efficacité de la technique qui fonde l'action de l'utilisateur de l'objet technique. La technique aujourd'hui a atteint un niveau de spécificité remarquable, qu'il est devenu nécessaire de la considérer en elle-même comme la volonté de puissance parce qu'elle est une réalisation, un accomplissement, poussé par un impératif d'efficacité, d'un esprit de conquête parmi les hommes dans ce milieu technicien. L'objectif pour les entreprises aujourd'hui est d'améliorer leur efficacité opérationnelle. Ce qui est important, adapter son processus en fonction de la demande ainsi que collaborer avec tous les acteurs de la chaîne de travail avec une certaine efficacité.

À ce sujet l'auteur de l'œuvre *Le système technicien* écrit : « Le phénomène technique est la préoccupation de l'immense majorité des hommes de notre temps de rechercher en toutes choses, la méthode absolument la plus efficace ».

Le constat est clair, rien d'étonnant donc que, dans un monde dominé par la technologie, cette valeur qui est l'efficacité ait envahi tous les domaines : il faut être aujourd'hui, pédagogiquement, érotiquement, politiquement, économiquement, sportivement efficace. Cette efficacité nous permet de partager les mêmes données de manière universelle. C'est en cela que nous pouvons avoir un contrôle sur toutes les activités, parce qu'inscrit dans les mêmes bases de données. Il y a technicisation totale lorsque chaque aspect de la vie humaine est soumis au contrôle et à la manipulation, à l'expérimentation et l'observation de façon à ce que l'on obtienne partout une efficacité démontrable.

Partant de l'efficacité technologique, nous allons montrer ses implications dans le développement de l'Afrique.

3. Bonne gouvernance et transfert de technologie dans la problématique du développement endogène

Pour susciter une véritable approche de développement endogène à partir de la relation entre bonne gouvernance et transfert de technologie, nous devons la promouvoir sous son angle multidimensionnel. Il faudrait souvent intégrer les conditions objectives (économique et technique) qui permettent à la société africaine d'amorcer un progrès et aussi les conditions subjectives (politiques, culturelles et intellectuelles) qui permettent

de maîtriser ce développement, de le canaliser afin d'empêcher l'accroissement des inégalités et l'affaiblissement des liens familiaux.

3.1. Les éléments económico-politiques pour un transfert de technologie dynamique

Des indicateurs internationaux estiment que l'Afrique est un continent qui possède toutes sortes de ressources matérielles, énergétiques et humaines pour accéder au développement technologique. C'est pourquoi (E. Kodjo, 2014, p. 233) s'interroge de manière suivante :

que serait l'Europe sans l'Afrique ? Imaginons, un instant, une Europe brusquement coupée de l'Afrique. Des drames ne surgiraient-ils pas dans cette partie du globe ? Par centaines et centaines des unités industrielles ne risqueraient-elles pas de connaître de graves difficultés par manque de matières premières ? Des entreprises commerciales, des compagnies de navigation maritime et aérienne, des ports et des aéroports ne verraient-ils pas leurs activités se réduire considérablement, entraînant ainsi un chômage accru, générateur de tensions sociales extrêmes ?

Il est clair selon E. Kodjo, que l'Afrique regorge assez de matières premières pour faire fonctionner ses industries et même celles de l'Europe. Cette entreprise d'industrialisation de l'Afrique par le truchement de la bonne gouvernance est possible parce que l'Afrique regorge les moyens dynamiques pour négocier le virage technologique.

C'est pourquoi dans une synergie de contribution rationalisée (T. Karamoko, 2015, p. 318) une stratégie pour le monde « et particulièrement pour les africains de développer des nouveaux processus économiques non plus basés seulement sur les denrées alimentaires, les matières premières agricoles ou minières, mais sur les objets techniques » est possible. Pour cet auteur, il est indéniable que le développement de l'Afrique passe indubitablement par sa technicisation. Cette industrialisation de l'Afrique sous la coupole de la bonne gouvernance est en accord avec les réalités africaines.

Pour que cette industrialisation soit une réalité en Afrique, il faut préalablement une capacité d'aptitudes institutionnelles, humaines et opérationnelles qui va permettre à tous les acteurs, citoyens ou populations de jouer pleinement leurs rôles qui sont de mettre en œuvre avec succès les objectifs de développement. Ceux-ci sont perçus au travers de cette pensée de Joseph Ki-Zerbo (2003, p. 80), « la gestion du bien commun existait en Afrique, comme je l'ai dit antérieurement, sous le vocable de forobà (en langue dioula), qui représente la conception africaine de « la chose publique » (*res publica*) ».

Autrement dit, la politique est en adéquation avec la gestion des affaires publiques. L'auteur continue dans son élan en disant que la structure fonctionnelle africaine est capable d'accepter l'objet technique. Pour corroborer avec la thèse J. Ki-Zerbo, la cosmogonie africaine est capable de maîtriser l'objet technique qui se transfère sur son sol parce que celle-ci est bien structurée. Joseph Ki-Zerbo (2003, p. 81) le montre très bien dans cette tirade :

sur le plan villageois, l'essentiel était de communiquer, de mettre devant tout le monde les problèmes communs : s'il fallait recevoir des étrangers et leur donner des terres, déclarer la guerre à tel autre village pour telle ou telle raison, comment il fallait s'organiser au sein du village, etc. Chacun devait se prononcer sur le problème mis sur le tapis. Les plus anciens ou les autorisés prenaient la parole en dernier lieu pour faire la synthèse et choisir la décision la meilleure, la plus conforme à l'expression des uns et des autres. Les décisions prises par consensus s'imposaient à tous. À tous les niveaux, l'Africain était avant tout un être social.

Dans une telle hiérarchisation populaire, le transfert de technologie en Afrique est cependant la bienvenue parce qu'au plan politique le chef consulte le village avant la prise des décisions. Il est clair qu'en Afrique une étude de prospection est faite avant l'inclusion d'une chose. La cohésion sociale et la pleine participation de tous les acteurs ne peuvent que contribuer au développement de l'Afrique.

Outre cet aspect, le continent africain, au plan économique, bénéficie d'assez d'atouts pour son développement économique. C'est pourquoi (E. Kodjo, 2014, p. 95), affirme-en ces termes :

ces développements sur l'expérience historique de l'Égypte ancienne n'ont d'autre objectif que de montrer que, mère de la civilisation occidentale, l'Égypte fut tout à la fois sources et estuaire des civilisations africaines traditionnelles.

Ainsi, pour E. Kodjo, la civilisation africaine fondée sur une agriculture diversifiée au large du Nil a fait ses preuves dans l'Égypte ancienne, un élevage de gros et de petit bétail était l'activité des Égyptiens, un artisanat extrêmement varié comprenant le travail des métaux, l'orfèvrerie, la poterie, la vannerie (parure, coiffure, panthéon) des technologies avancées de construction de bateau ou/ et de maison, de décoration et, des activités industrielles diverses. Aux bords, au large du fleuve Nil se développait un commerce très prospère.

Enfin, Edem Kodjo, insiste sur le fait que :

L'Afrique, aux prises avec sa survie, doit pouvoir méditer les leçons de l'histoire. Elle doit pouvoir aborder l'heure de la réflexion et, allant au-delà de sa vision philosophique, si riche par son humanisme et son harmonie, concevoir les voies et moyens de la renaissance par une approche renouvelée du fait scientifique qui lui assure le progrès tout en respectant sa culture.

La maîtrise des affaires politiques milite en faveur de la maîtrise de la technologie transférée parce que la nomenclature de « l'État africain traditionnel était une instance de gestion du bien commun et des décisions prises pour le compte de toute la cité, de tout le royaume » (Joseph Ki-Zerbo 2003, p. 81). Autrement dit, la gestion des affaires politiques était inscrite dans la culture africaine. En effet, en Afrique il existe une relation intrinsèque entre l'individu et la communauté. Cette relation se manifeste réciproquement parce que l'un s'exprime dans un tout et le tout en tant que la communauté sociale qui le dépasse est le résultat de l'individu. Abondant dans le même sens S. Diakité (1988, p. 62) affirme en ces termes : « les cultures africaines offrent une notion de la famille en tant que pilier de la société et un sentiment d'identité ». En Afrique, la gestion du pouvoir est l'affaire de tous et quant à l'économique, elle respecte une norme déjà établie pour éviter des inégalités.

3.2. Les éléments socio-culturels et l'exigence d'une maîtrise technologique

Tout d'abord il faut rappeler « qu'aucune valeur culturelle ne peut survivre, si elle est incompatible et entre en conflit avec la civilisation techno-industrielle » (S. Diakité 1988, p. 62) que le transfert de technologie crée un choc. Désormais ce n'est plus le degré de spiritualité profond attaché aux valeurs léguées par les ancêtres. Mais, la dignité se mesure au degré du progrès matériel (argent, or, diamant). À ce niveau de notre recherche, il convient de définir et d'analyser l'endogénéité ou la culture africaine. L'endogénéité se définit comme une situation dans un modèle statistique ou économétrique où une ou plusieurs explicatives sont corrélées avec l'erreur du modèle. Pour étayer cette assertion Youssouf Kouma (2011, p. 147) affirme que :

les savoirs endogènes désignent précisément « ces savoirs ancestraux sur les plantes, les animaux, la santé et la maladie, ces techniques agricoles et artisanales anciennes », et existant comme activités théoriques et pratiques scientifiques au cœur des cultures africaines. Ils font référence à ces « acquis d'expériences gnoseologiques, inventives et technologiques » dont regorgent les cultures africaines dans maints domaines : la médecine, la pharmacopée, la biologie, l'agriculture, la botanique, la technologie, etc.

Autrement dit, pour Youssouf Kouma, toutes formes et tous types de savoirs ou connaissances anciennes ou modernes ont pour point de départ la culture. En tant que l'ensemble des savoirs et des savoir-faire historiques et culturels propres à un peuple, l'endogénéité est le substrat de tout développement. De cette définition nous pouvons attester de l'existence d'une culture africaine comme un ensemble de croyances et de

valeurs communes aux peuples africains. À partir de cette vue panoramique, nous sommes sans ignorer que les Africains sont conditionnés par des influences culturelles de diverses natures imposées par la famille, le clan, l'ethnie et la caste, pour amorcer son processus de développement, l'Afrique doit faire un recours particulier à ces différents savoirs dont regorge la culture africaine. Cependant, pour S. Diakité (1988, p. 62) « elles forment les liens symboliques qui maintiennent la cohésion d'une société ou d'un groupe, liens implicites généralement non codifiés se diffusant par osmose ».

L'Africain, en calibrant son développement sur les valeurs socio-culturelles, telles que le sentiment d'appartenir à la communauté, la transmission et la conservation de l'héritage sociétal et spirituel, permet aux individus de participer à la vie politique de la cité. De cette analyse, nous pouvons dire que l'Afrique s'est imposé un processus irréversible d'adoption des technologies qui accompagnent constamment l'évolution de l'humanité. « Dans ce sens la communauté devient la cause ou la condition de son existence en tant qu'humain » (S. Diakité 1988, p. 63).

Ainsi perçu, le progrès de l'Afrique se construit dans le respect des normes de bonne gouvernance. S. Diakité (1988, p. 66) poursuit en ces termes :

pour faire face à ces exigences, l'Afrique doit dès maintenant élargir la notion de participation, qui ne doit plus se limiter au seul stade de l'entreprise, de l'unité de production ; elle doit se concevoir comme l'auto-développement, c'est-à-dire la participation des citoyens à l'ensemble de la gestion publique, du village jusqu'au sommet de l'État.

Les options des politiques de développement de la bonne gouvernance visent toutefois l'objectif prioritaire de remodeler le profil de l'État pour l'adapter à ses nouvelles missions. La bonne gouvernance dans son exercice, lutte contre la corruption, les actions menées pour faire advenir la bonne gouvernance reposent sur des principes tels que l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la participation pour mettre au point des mesures anticorruption.

Cette attitude nous permet de faire la promotion de la valeur morale, de l'éthique et de l'équité puisque ces valeurs se retrouvent dans la culture africaine. « Par extension on peut dire que les cultures africaines regorgent d'éléments (...) favorables à l'efficacité d'une gestion digne d'une société de la communication » (S. Diakité, 1988, p. 66).

Ainsi, après avoir mis en évidence le transfert technologique et les éléments socio-culturels, deux entités constamment évoquées dans les processus d'adoption des technologies innovantes, nous proposons la maîtrise technologique.

Le problème posé aujourd'hui par le développement économique trouve sa résolution dans la maîtrise de l'objet technique dans la mesure où cela signifie que les africains se donnent les moyens pour l'adapter, parce « que cette impasse s'explique par l'idée que Heidegger se fait de l'essence de la technique, idée qui à son tour s'enracine dans une conception du monde comme un monde d'œuvre – Werk-Welt- que l'homme a créé de sa main » (Pascal Chabot et Gilbert Hottois, 2003, p. 163).

Ainsi, comme la technologie moderne est une œuvre humaine, les Africains pourront la contrôler et l'acquérir, jusqu'à l'adapter et à la conformer aux modèles sociaux propres qu'ils décident eux-mêmes de se donner. À preuve, pour (M. Fofana, 1997, p. 175), : « la Grèce antique, présentée comme le berceau de la "civilisation universelle", a puisé sa science en Égypte ancienne, laquelle Égypte est l'œuvre des Nègres à la peau noire tels les Nègres actuels ! ». En clair, pour l'auteur, les Africains sont capables de maîtriser la technologie puisqu'ils ont lien ancestral avec elle. Il continue son exposé en citant les figures emblématiques de l'antiquité qui ont séjourné en terre nubienne en ces termes : « ainsi, Platon séjourna pendant 13ans en terre égyptienne ; Pythagore, que Hérodote traita de "vulgaire plagiaire de ses maîtres égyptiens", passa 22 ans en Égypte sur les conseils de Thalès de Milet » (M. Fofana, 1997, p. 175).

Analysant ces détours, nous sommes en droit de dire avec E. Kodjo (2014, p. 339) que l'Afrique, par la jonction de la technologie avec ses valeurs socio-culturelles :

Il existe une liaison dialectique entre progrès scientifique et technique d'une part, progrès économique et social de l'autre : dans les pays développés, qu'ils appartiennent au camp capitaliste ou marxiste, le souci a toujours prévalu d'élaborer une politique de recherche scientifique et technique à trois dimensions : formation du personnel scientifique et technique, construction des centres et laboratoires de recherche scientifique et technique, recherche fondamentale doublée de ses applications techniques. Ces États ont tiré parti de cette politique éclairée pour assurer leur développement, qui ne se conçoit pas sans une puissante assise scientifique et technique et, comme l'écrit François Partant aujourd'hui : « c'est la force technico-économique qui détermine la place des nations dans le monde ». La science et la technique moderne ont un rôle à jouer dans la renaissance de l'Afrique.

Pour E. Kodjo, le virage technologique de l'Afrique permettra aux Africains d'augmenter leur pouvoir de négociation, d'améliorer leurs capacités de créations de technologie ; de promouvoir la formation d'un système scientifique et technologique national capable, non seulement de produire une technologie africaine, mais qui cohabite en symbiose avec la culture africaine. Cette technicisation de l'Afrique permettra aux

Africains d'occuper une place de choix dans le concert international. Pour emprunter les mots E. Kodjo (2014, p. 333) : « elle est le sel de la terre ».

Pour les pays en voie de développement, la maîtrise, l'adaptation et l'appropriation des technologies par le biais du transfert technologique s'imposent comme une nécessité. Ainsi, les pays africains pourront acquérir une culture technologique endogène (connaissance approfondie de la technologie et de l'ensemble de ses éléments constitutifs). Et c'est au prix d'une culture technologique endogène que les africains réussiront une bonne politique de transfert de technologie en Afrique. Pour les pays en voie de développement, ce n'est qu'au prix de cette démarche qu'ils peuvent aboutir à une autonomie technologique.

Conclusion

La bonne gouvernance qui est adoptée par les institutions internationales, telles que la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International, vise à des programmes d'aides aux pays du tiers-monde afin de lutter contre la corruption, de respecter leurs principes et aussi marquée par la complexité et la lenteur des processus, et l'écart entre théorie et pratique. Pour que ce projet connaisse la maturité, il faut initier des structures d'instances de décisions, et elles doivent être démocratisées, avec un comportement qui doit être attendu, des tenants du pouvoir.

Notons par ailleurs que la technique est désormais un système englobant, résultat de l'interconnexion croissante de tous les réseaux, cela répond à une libéralisation des activités de production et d'échanges qui débouchent sur une économie de marché allant jusqu'à une privatisation de certaines fonctions régaliennes, et une promotion du rôle de la société civile. De ce fait, nous pouvons affirmer que la bonne gouvernance dans son expansion met en exergue la forme de gestion politique de l'africain et la teinture culturelle africaine. L'implication de la société civile dans la gestion des affaires et les prises de décisions permet aux africains de réaliser un transfert de technologie dynamique.

Références bibliographiques

Alexandre Petring et Ol, 2014, *Manuel de la démocratie sociale 3, État social et Démocratie sociale*, Berlin, Fondation Friedrich Ebert.

Article 16 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26/08/1789.

- CHABOT Pascal et HOTTOIS Gilbert, 2003, *Les philosophes et la technique*, Paris, Librairie philosophique J. VRIN.
- DESCARTES René, 1953, *Discours de la méthode*, Paris, Librairie Gallimard.
- DIAKITÉ Sidiki, 1988, *Les techniques de pointe et l'Afrique, préparer l'an 2001*, Abidjan, Les Nouvelle Éditions Africaines.
- DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- DIOP Cheikh Anta, 1974, *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.
- DONISSONGUI Soro, 2011, « *La bonne gouvernance, une réhabilitation universelle de Platon* », Revue Baobab, Numéro 8, p. 20.
- ELLUL Jacques, 1954, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Armand Colin.
- KARAMOKO Tiéba, 2015, *Technique et rationalité chez Horkheimer*, Esquisse d'une éthique du développement, Québec, Différance Pérenne.
- KI-ZERBO Joseph, 2013, *À quand l'Afrique ?* Lausanne, Éditions d'en bas.
- KODJO Edem, 2014, *Et demain l'Afrique*, Abidjan, Éditions NEI-CEDA.
- KOUASSI Marcel, 2013, *Heidegger et la question du transfert de technologie en Afrique*, Abidjan, Éditions CRESTE.
- KOUMA Youssouf, 2011, « *Des savoirs endogènes au développement endogène : le pari de l'intégration africaine* », Lettre d'ivoire, Numéro 12, 156, p. 146-156.
- MEBTOUL Abderrahmane, 2025, *Bonne gouvernance et Maîtrise du transfert technologique*, New African.
- MOURAMANE Fofana, 1997, *Rêver le progrès*, Abidjan, Éditions CEDA/ NETER.
- PITSEYS John, « *Le concept de gouvernance* », Revue interdisciplinaire d'étude juridiques 2010/2 (volume 65).
- PLATON, 2016, *La République*, livre VII, Paris, GF Flammarion.